



## COMMUNICATION AUX MEDIAS

### ATHLETISME

#### CASTER SEMENYA CONTESTE LE REGLEMENT DE L'IAAF REGISSANT LA QUALIFICATION DANS LA CATEGORIE FEMININE DEVANT LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

*Lausanne, 19 juin 2018* – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a enregistré une demande d'arbitrage déposée par Caster Semenya contre l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF) à l'encontre du « Règlement de l'IAAF régissant la qualification dans la catégorie féminine (pour les athlètes présentant des différences du développement sexuel) » dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er novembre 2018.

Caster Semenya demande au TAS de constater l'illégalité de ce règlement et d'empêcher son application.

Une procédure d'arbitrage a été mise en oeuvre.

Les parties vont être invitées à déposer leurs mémoires écrits et la Formation arbitrale, une fois constituée, donnera des instructions concernant la tenue d'une audience et, ultérieurement, rendra une décision finale (sentence arbitrale).